



## Personnels Administratifs et Techniques

### Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard  
Sylvie Moreau  
Élue CGT à la CAPA des personnels ATRF

Contactez la CGT Educ - Académie Nantes  
[cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

[Site de la CGT Académie de Nantes](http://Site de la CGT Académie de Nantes)

## Compte-rendu CGT du CTSA du 23 mai 2018

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité technique Spécial du 23 mai 2018.

### Respect des instances :

La CGT, L'UNSA et FO ont d'abord mis au vote une déclaration commune sur le respect du règlement intérieur et le délai de transmission des documents de travail au sein du CTSA.

« Les représentants des personnels élus au Comité technique Spécial Académique constatent une fois de plus que l'administration ne respecte pas les délais relatifs à la communication des documents de travail prévus à l'article 6 du règlement intérieur du CTSA approuvé le 23 mars 2015 , à savoir au moins 8 jours avant la date de la réunion.

Ainsi, il s'est écoulé 5 mois depuis le précédent CTSA et nous constatons de nouveau que l'administration n'a pas transmis en temps et en heure ni le PV de la séance du précédent CTSA ni les documents manquants présentés sur table lors du CTSA de décembre 2017. »

Cette résolution a d'emblée fâché le SG qui s'est emporté en nous disant qu'on ne se rendait pas compte du travail que cela représentait. Eh bien justement si, puisque, pour faire notre travail de représentants du personnel et préparer la réunion, il est nécessaire que nous ayons l'ensemble des éléments dans des délais raisonnables.

**Nous avons donc tenu à soumettre la résolution au vote :**

**Vote Pour : CGT, UNSA, FO Abstention: FSU**

### Déclaration des élu.es CGT au CTSA du 23 mai 2018

**DÉTERMINÉE, LA MOBILISATION DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE DOIT ENFIN  
ÊTRE ENTENDUE.**

Ce 22 mai, les agents de la Fonction publique, se sont une nouvelle fois largement mobilisés. Des centaines de milliers de manifestant-e-s dans plus de 130 cortèges et rassemblements sur l'ensemble du territoire, et des taux de grévistes équivalents au 22 mars confirment incontestablement que, majoritairement, les agents sont en faveur d'une politique en rupture avec celle menée actuellement.

C'est la troisième mobilisation importante ces derniers mois dans la Fonction publique, réunissant pour la seconde fois l'intégralité des 9 organisations syndicales représentatives.

Ce signal fort et unitaire doit être entendu par le gouvernement concernant les revendications portées, tant pour les personnels que pour l'intérêt général et la population.

La CGT revendique des créations d'emplois statutaires, la résorption de la précarité, l'égalité professionnelle, la revalorisation des salaires qui passe par l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Dans cette logique, la lutte des cheminots pour la défense de leur statut est légitime et rejoint notre combat. Car ce qui se profile pour la fonction publique, c'est la fin du recrutement au statut pour les nouveaux entrants, c'est l'augmentation de la précarité, c'est le plan de départ volontaire, c'est la fusion des instances des représentants des personnels.



Après l'attaque contre le code du travail pour les salarié.es du privé, le gouvernement entend détruire les garanties individuelles et collectives des agents du service public en supprimant 120,000 postes de fonctionnaires d'ici 2022 et en passant par la privatisation et l'abandon de missions. Pendant que les entreprises sont arrosées de milliards de subventions publiques pour le simple profit des actionnaires, le gouvernement stigmatise les fonctionnaires en prétendant qu'ils coûtent cher.

Il tente également de culpabiliser les retraités et les actifs en envisageant de supprimer un 2eme jour férié au titre de l'aide aux personnes âgées fragilisées !

### **Les conséquences des suppressions de postes pour l'Éducation nationale**

A la rentrée prochaine, 200 postes administratifs seront supprimés dans l'Éducation nationale dont 6 postes dans notre académie, ce qui n'est pas sans conséquence pour les personnels et le fonctionnement des services.

Sur le terrain, nous constatons le désarroi des équipes face à des calendriers de gestion qui s'accroissent et face à des outils obsolètes. Cette gestion des ressources humaines est dramatique et insupportable et heurte le professionnalisme des collègues qui expriment régulièrement leur mal-être, ou alors l'intériorisent et finissent par s'en rendre malades et se mettent en arrêt. Les personnels sont alors doublement pénalisés en voyant leurs conditions de travail se dégrader tout en perdant 1 ou plusieurs journées de salaire par le biais du jour de carence maladie.

A chaque déclaration la CGT exprime le fait que les personnels demandent à être respectés et écoutés. La brutalité de l'annonce du projet de transfert des CIO vers les régions montre qu'on est bien loin de la considération des salariés.

Pour la CGT, il est nécessaire que les personnels se fassent entendre et profitent de toutes les occasions pour défendre leurs conditions de travail, leur rémunération et plus globalement défendre le service public et stopper le projet Action Publique 2022.

Les élu.es CGT  
Guichard Hervé  
Sylvie Moreau

## Organisation et fonctionnement des services académiques

### Rectorat

#### DPME :

Le SG a annoncé que 2 postes d'attachés à la DPME (coordination paie et contrôleur de gestion) étaient transformés pour créer un poste d'administrateur chargé de la mission de modernisation des EPLE dans le cadre du projet Ministériel MF2.

En effet, deux nouvelles applications (OPALE et OPERA) sont appelées à remplacer GFC ainsi que les logiciels utilisés en EPLE. Cela s'inscrit dans la réorganisation des métiers de gestionnaires et d'agents comptables. Cela aura donc un impact sur le service facturier et il s'agit également d'une dématérialisation complète des opérations dépense des EPLE. Le but de ce poste selon le SG est de « réfléchir aux changements de missions au sein des établissements dans le cadre d'un concept de *gestion des ressources humaines de proximité* ».

La CGT a demandé si cela impactait la DBF et le SG a répondu par la négative.

Il a évoqué un « champ large et riche de possibilités » au travers de cette politique de modernisation, mais sans exposer plus avant les tenants et aboutissants de l'affaire... Autant dire que c'est vague pour mesurer les conséquences sur les personnels.

Concernant, la DPME, la CGT a rappelé que les suppressions de postes (3 au sein du service) étaient aussi la résultante d'un problème de répartition de charge de travail, et que des collègues ont été en grande souffrance au sein du service pendant près d'un an à réclamer du travail.

Nous avons également interrogé le SG sur le poste de catégorie C (départ en retraite) qui n'était pas spécifié comme supprimé. Le SG a répondu qu'il n'était pas réinjecté dans un service mais attribué aux moyens de remplacement (ETP de contractuel).

#### SAE :

Le SG a devancé notre question concernant le SAE (gestion des AESH) et la montée en charge constante du service en précisant l'apport d'un poste de catégorie B, là où nous réclamons deux postes. En effet, le nombre d'AESH gérés par le service a explosé en 3 ans et la surcharge de travail est une vraie source de tension chez les personnels du service.

#### DIPE :

La CGT est intervenue pour rappeler le contexte tendu au sein de la DIPE et précisément de la DIPE 5 et la demande qu'un ETP soit dégagé pour compenser les temps partiels des personnels du service, notamment sur la partie paie. Le SG a assuré qu'il ne voulait pas revivre la situation de

2017 et qu'il était attentif à la situation du service et qu'il continuerait à apporter des moyens même ponctuels. Nous avons précisé que nous ne souhaitons pas des moyens ponctuels mais bien des garanties dès le mois de juin avec un poste qui pallie aux temps partiels des agents de la DIPE 5 et qu'il était urgent qu'il soit octroyé pour la rentrée 2018 au vu de la charge de travail (paie, remplacement, gestion des attestations employeur, suivi pôle Emploi). Il faudra sûrement encore se faire entendre pour avoir gain de cause et pouvoir travailler dans de bonnes conditions !

#### **DAPP 4 et transfert Pôle Emploi :**

Nous avons rappelé qu'il était indispensable qu'un service continue d'assurer l'expertise du suivi des dossiers ARE gérés par Pôle Emploi. En effet, les collègues formés sur le dossier partent bientôt en retraite. Il est indispensable que la compétence ne soit pas perdue et ne retombe pas ensuite sur les services gestionnaires qui ont déjà beaucoup à faire !

Le SG a répondu qu'il y serait attentif. La CGT demande qu'un suivi soit effectué pour anticiper cette transition et former un nouvel agent avant le départ des collègues.

#### **DAPP 4 et service des pensions :**

Le SG n'a pas annoncé de date mais a rappelé que le transfert de la gestion des retraites de l'Éducation nationale vers la DGFIP était dans les prochains projets gouvernementaux et pouvait être acté dans un horizon proche de 2 à 4 ans.

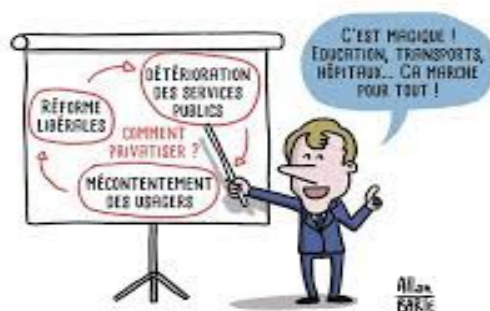
**DIFAG** : départ d'une administrative sur Margueritte et projet de transformation en poste TRF. Nous en avons déjà discuté avec la cheffe de la DIFAG, le projet était de transformer le poste de C administratif au courrier/ logistique à Margueritte pour permettre aux collègues ATRF de pouvoir évoluer sur un nouveau poste, notamment les collègues impactés par des problèmes de santé importants. Le SG et la SGA et la DIPATE ne semblaient pas au fait de cette demande (que la CGT souhaite également), argumentant par ailleurs qu'une telle transformation devrait passer en CAPA.

La CGT a demandé une audience à la cheffe de la DIFAG sur le suivi de ce projet de transformation de poste mais également sur un certain nombre de thèmes concernant les collègues (postes, évolution de carrière, formation,...). Un questionnaire a également été distribué aux collègues pour faire remonter leurs revendications.

### **6 postes supprimés dans l'académie : où ? C'est flou**

La CGT est revenue sur les 6 postes que le SG prétend n'avoir supprimé qu'à la DAPP 4. A notre sens, seuls 3 postes ont été supprimés de ce service avec 3 départs vers la DEP, et une création/transfert au SAE. Le SG a donc répondu qu'il ne « fallait pas lire cela littéralement » et que des moyens étaient aussi supprimés sur des rompus de temps partiel. Quoiqu'il en soit, il a bien rendu 6 postes et c'est déjà trop.

#### **MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»**



UNSA a rebondi sur la question en parlant des 5 circonscriptions IEN regroupées à la Roche sur Yon avec 1 suppression de poste de secrétaire de circo ( 4 pour 5 circo au lieu de 5 administratif). Sur la suppression du poste de secrétaire de CIRCO à La Roche, le SG de la DSDEN 85 a précisé qu'il envisageait la création d'un pôle secrétariat CIRCO pour justifier la suppression d'un poste de secrétaire. Il a expliqué qu'il resterait 4 secrétaires pour 5 IEN ce qui est pour lui convenable.

« **Plastic SG** » chante la novlangue : après la notion de « retrait d'emploi » ( cf CR du CTSA de décembre 2017) le SG nous a gratifié d'un nouveau terme de gestion des ressources humaines de l'académie : « **La Plasticité** » . Il s'agit d'une nouvelle définition du concept de souplesse qu'il demande aux personnels des services pour répondre aux missions tout en perdant du personnel. Le plastique, c'est peut-être fantastique mais ça peut aussi être rigide et qu'à force de le tordre dans tous les sens pour le modeler, ça casse...

### Commentaire CGT :

C'est bien la raison pour laquelle nous disons aux collègues que nous sommes tous impactés par les suppressions de postes, qu'elles soient franches, ou grignotées petit à petit. On ne s'en rend pas toujours compte (c'est d'ailleurs là-dessus que table l'administration) mais le travail se répartit sur ceux qui restent et la charge s'accroît au fur et à mesure. Et quand ça craque, pour y pallier, l'administration a beau jeu de multiplier les vacataires.

Plasticité, polyvalence, absorption de charge de travail, des mots différents mais pour dire la même chose, que le travail s'intensifie pour tous et ce n'est pas normal ! Avec le projet CAP 2022 du Ministère, c'est l'avenir du service public qui se joue. Ce que nous voulons, ce sont des créations d'emplois de titulaires.



**Situation en DSDEN** : Pas de projet annoncé de réorganisation ou de suppression de postes pour cette année.

## Télétravail au Rectorat:



Le DRH a présenté le projet d'expérimentation du télétravail au rectorat à compter de la rentrée 2018. Après un retour d'expérience auprès de deux collègues et une présentation en CHSCTA, voici le contenu du dispositif retenu pour un essai sur 2018-2019 ( 01/10/2018 au 31/08/2019).

Conditions d'éligibilité :

- être autonome dans le travail
- exclusion des missions qui requièrent d'être présents sur le site
- exclusion des missions nécessitant un exercice sur site pour raisons de confidentialité.

Conditions matérielles :

- disposer d'un espace de travail adapté au domicile
- disposer d'une connexion internet haut débit et d'installation électrique aux normes
- avoir une assurance personnelle qui couvre le télétravail
- Un ordinateur portable, un téléphone portable et une clé OTP pour accéder aux bases de gestion seront remis à l'agent. Le surcoût calculé de mise en place par agent est évalué à 450 euros.

Cette **expérimentation** ne concernera que des agents du Rectorat et il s'agira uniquement de travail à domicile, et non sur un autre site. Il doit être défini avec le chef de service, et sur la base du volontariat.

Une formation sera mise en place pour les agents volontaires et leurs supérieurs hiérarchiques. Le dispositif est prévu pour 1 journée par semaine, préférentiellement sur le lundi et le vendredi.

Une circulaire a été envoyée aux personnels du rectorat avec un formulaire de candidature de l'agent.

Une sélection de 15 demandeurs sera faite en tenant compte de certains critères tels que l'autonomie dans le poste, les préconisations médicales ou l'éloignement.

Période d'essai :

Une période d'essai de 2 mois sera mise en place et il est possible de revenir sur le dispositif en cas de problème constaté dans le fonctionnement du service.

Un bilan individuel sera fait avec le chef de service au bout de 3 mois et en fin d'année scolaire.

Un comité de suivi sera mis en place avec présentation au CHSCTA de juillet 2019 puis au CTSA.

Prise en charge de l'aménagement du poste de travail au domicile de l'agent :

Cet aspect et son coût qui concerne principalement les travailleurs en situation de handicap n'a pas été évoqué mais le SG estime que cet aménagement pourra être étudié au cas par cas en fonction de la situation de l'agent.



## **Vote Pour à l'unanimité des organisations syndicales.**

**Commentaire CGT :** la présentation du dispositif à ce stade d'expérimentation permet d'assurer des garanties pour le salarié et le service. Il peut permettre d'améliorer les conditions de travail du salarié et suffisamment de garde-fous sont définis dans le projet pour en éviter des dérives. Nous avons donc voté pour cette expérimentation.

Consultez les modalités de mise en place du télétravail dans la revue [Fonction Publique de la CGT de novembre 2017](#). et [janvier 2018](#).

### **Charte des administrateurs et administratrices des systèmes d'information de l'académie de Nantes**

La DSI (Direction des services informatiques a présenté une charte qui concerne 130 agents dans l'académie.

Cette charte vient s'ajouter à la charte informatique régissant l'usage du système d'information pour les personnels de l'académie présentée le 15 mars 2017.

Cette charte entend encadrer les droits et devoirs des administrateurs qui ont, de part leurs fonctions, accès à de nombreuses données confidentielles notamment des personnels.

Nous nous sommes interrogés sur le besoin de rajouter une deuxième charte à la première qui concerne déjà l'ensemble des utilisateurs et sur la volonté de l'administration de faire signer les agents pour attester qu'ils en ont bien pris compte.

Pour cette raison, nous nous sommes abstenus.

**Vote Pour : UNSA, FSU Abstention : CGT, FO**

### **Projets immobiliers et travaux des services académiques**

**Rectorat :**

Houssinière :

Le projet de changement des fenêtres et mise en place de stores à compter du Printemps 2018 a encore pris du retard et ce, pour des raisons de manque de devis. Il va s'agir de la façade ouest (entrée du rectorat) et le projet prévoit également le réaménagement de l'accueil du site.

Le début des travaux est prévu pour cet hiver. Les travaux doivent s'étaler sur 4 ans (2018-2022).

La CGT est intervenue pour demander quelles précautions seront mises en œuvre compte-tenu de la période hivernale et du relogement des agents le temps des travaux, et également compte-tenu de la présence d'amiante dans certains joints extérieurs.

Le SG a répondu qu'ils envisageaient de demander au prestataire de traiter un bureau par jour et de mettre en place un bureau tampon pour accueillir les collègues le temps des travaux.

Concernant **l'accueil du site**, nous avons demandé à ce que les agents y travaillant soient consultés et informés sur la création du nouvel espace, mais également sur les modalités de leur activité au cours de la période de travaux. La SGA a répondu par la positive.

Infiltrations de la partie plus récente du bâtiment Houssinière :

A ce jour, et compte-tenu là aussi de la présence d'amiante dans les joints extérieurs, il n'y a pas de financement des travaux de rénovation de la façade extérieure. Des crédits ont été demandés pour colmater l'infiltration la plus importante qui a causé des dégâts dans les bureaux en début

d'année.

Concernant les infiltrations, la CGT a rappelé qu'il était anormal que les collègues aient été maintenus dans leur bureau avec le sol gorgé d'eau et qu'il avait fallu notre intervention et la saisine du CHSCTA pour que les collègues soient déplacés dans un autre bureau.

La SGA a répondu qu'elle avait dès le départ été sensibilisée aux difficultés rencontrées par les collègues et que la DIFAG était intervenue avec des serpillières pour éponger le sol... Par ailleurs, elle a précisé que l'absence de place ne permettait pas d'héberger les collègues dans un autre bureau avec des conditions de travail identiques.

**Commentaire CGT :** Les personnels ne sont pas responsables de la dégradation de leur environnement de travail. Il est donc du ressort de l'administration de pallier aux dysfonctionnements en garantissant aux agents de bonnes conditions de travail sans qu'ils aient le sentiment de mettre leur santé en danger.

A ce stade, tout n'a pas été mis en place à nos yeux pour garantir les conditions de travail aux collègues : le besoin que leur travail soit fait en temps et en heure ( PPCR et travaux sur la classe exceptionnelle oblige !) est passé avant le choix de décider une relocalisation des collègues dans un autre bureau.

Il est également prévu des aménagements pour permettre l'accessibilité des personnels à mobilité réduite (PMR) sur les bâtiments H1 et H2 et la mise en conformité des sanitaires en H2 ainsi que la réalisation d'un sanitaire PMR au 2eme étage .

#### **Commentaire CGT :**

Lors du CTSA de décembre 2017, la CGT interrogeait le SG sur le nombre insuffisant de toilettes dédiées aux personnels ou publics handicapés et sur les normes d'accessibilité prévues pour un bâtiment qui accueille plusieurs centaines d'agents et du public. Les mesures présentées par l'administration semblent bien nous donner raison.

**Margueritte :** rénovation de la toiture et de la façade.

Cela devrait enfin se décanter d'ici 2019, les travaux étant engagés en partenariat avec les services de la DRFIP...mais les travaux commenceront à la DRFIP...donc patience !

Une information sur les modalités des travaux sera faite à l'ensemble des personnels du site.

**Loire-Atlantique :** la circonscription IEN Blain-Nozay quitte la Jonelière pour rejoindre des locaux plus adaptés en taille et localisation sur la mairie de Blain à la rentrée 2018.

#### **Maine-et Loire :**

DSDEN 49 : fin des travaux sur les services SIDEPP et service RH. Des stores vont également être installés pour équiper le 6eme étage qui est sous les toits pour lutter contre la chaleur.

La Circo IEN Angers -Segré est accueillie à la mission locale.

#### **Mayenne :**

Aucun changement prévu à court ou moyen terme dans les implantations.

#### **Sarthe :**

Projet de relocalisation de la circo IEN de Mamers dans les locaux du centre des finances Publiques à la condition que des travaux y soient faits.

CIO le Mans : relogé Place de l'Éperon en plein centre du Mans d'ici la fin d'année 2018.

#### **Vendée :**

DSDEN 85 : densification de la cité Travot pour accueillir les circonscriptions d'IEN (bâtiment C) fermeture du CIO des sables d'Olonne qui est également transféré sur le bâtiment D de la Cité Travot. ( voir commentaires plus bas).

Les opérations immobilières mettent en difficulté les hébergements des circo d'IEN, notamment aux Herbiers et à Challans.



## Devenir des CIO

Les organisations syndicales ont dénoncé la brutalité de l'annonce du projet de transfert des CIO vers les Régions.

Le SG a précisé qu'il ne disposait d'aucune information à ce jour sur les conséquences dans les académies.

Le Ministère a décidé un transfert d'une partie des missions des DRONISEP aux régions et préconise le déplacement des PSYEN des CIO vers les EPLE. Le partage des compétences État/Région n'est à ce jour pas fixé, cependant la région Aquitaine est actuellement pilote sur la création d'une Agence Régionale de l'Orientation.

Le mise en œuvre de ce transfert dépend notamment du vote de la loi sur l'apprentissage et la réforme de la voie professionnelle actuellement en débat à l'assemblée.

### **Commentaire CGT :**

Avec la suppression d'antennes de CIO comme aux Sables d'Olonne et la mise en place de « points d'accueil » en lieu et place d'un vrai service, c'est une mesure dramatique qui éloigne les centres des usagers.

Déplacer les PSYEN vers les établissements dissuadera ou empêchera bon nombre d'élèves d'y avoir accès. Les CIO ont un rôle social majeur, entre autres dans le cadre de l'accueil des élèves migrants pour leur permettre de retrouver la voie de la scolarisation. Ils ont également un impact social important en zone rurale ou défavorisée.

Par ailleurs, beaucoup d'adultes consultent le CIO, qui a souvent un rôle complémentaire aux agences Pôle Emploi ou aux missions locales dans le domaine de la recherche de débouchés professionnels.

La CGT publiera un article spécial sur l'action des CIO et l'initiative « Nuit de l'Orientation » organisée au CIO de Rezé dans son prochain journal académique.



**Soutenez les CIO en action : signez la pétition en ligne**

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-non-a-la-suppression-des-cio>

**Manifestation nationale intersyndicale le 5 juin à Paris** pour exiger l'abandon de ces projets qui signent la disparition du service public d'orientation de l'éducation nationale

## Questions diverses

### Protocole Chaleur :

La CGT avait demandé la mise en place d'un protocole en cas de forte chaleur dans les services et l'avait porté en CHSCTA puis en CTSA.

La SG et la SGA ont répondu à la CGT en précisant différents points :

- recensement et achat de ventilateurs et répartition prévue sous le contrôle de la DIFAG (Rectorat)
- solution de repli à la Cafeteria pour des pauses (Rectorat)
- Plaquette d'information aux personnels pour sensibiliser sur les risques encourus en cas de travail par forte chaleur.
- déclinaison prévue également pour les DSDEN : Le SG a précisé que ce protocole chaleur pourrait être décliné dans les DSDEN et qu'il laissait carte blanche aux SG des DSDEN pour sa mise en place ou non.
- prise en compte des possibilités d'aménagement d'horaire et sensibilisation de l'ensemble des chefs de services, à condition que cela n'ait pas d'impact sur le fonctionnement du service. Voilà une nouveauté par rapport au refus affiché l'année dernière sur cette revendication et c'est une bonne chose.

### Commentaire CGT :

La CGT est intervenue pour demander l'affichage de ce protocole chaleur et qu'il soit mis place avant les grosses chaleurs et que la plaquette d'information soit mise à disposition du personnel rapidement.

### Évolution statistique des personnels (titulaires et non-titulaires) des services déconcentrés.

C'est une demande récurrente de la CGT dans le cadre du bilan social des services.

Ce document ayant été présenté sur table, nous n'avons pas pu débattre des données fournies, mais qui répondent partiellement à notre demande. Nous demandons une évolution décennale des effectifs des personnels, et que celle-ci ne nous a pas été fournie.

S'agissant des personnels non-titulaires, nous constatons que le nombre de contractuels en équivalent temps plein est passé de 259 à 456 en 10 ans, soit plus de 50% d'augmentation et c'est révélateur de la dégradation de la situation. Les suppressions de postes de titulaires des 15 dernières années ne sont pas dues à la disparition du travail puisque l'administration a embauché de plus en plus de contractuels ou de vacataires ou utilisé la présence d'apprentis comme force de travail supplémentaire à bas coût.

Plus de précarité, cela signifie des services en souffrance et des personnels bringués au gré des dernières urgences.

**La CGT revendique la création de postes de titulaires et la titularisation des contractuels sur des emplois définitifs.**



## Règlement intérieur des DSDEN :

Nous avons eu vent de rumeurs de projets de modification des règlements intérieurs dans les DSDEN. Selon le SG, il n'est pas question de les remettre en cause et ce n'est pas une commande académique ou nationale. Il argumente en précisant qu'il ne souhaite pas remettre en cause un équilibre.

**Commentaire CGT : Restons vigilants !** Le débat avait déjà été amorcé au cours du CTSA et la CGT avait été claire en rappelant que les règlements intérieurs en cours avaient été l'objet d'un accord passé entre l'administration et les représentants des personnels dans des négociations qui faisaient suite à un conflit dur lors de la mise en place de la circulaire sur la Réduction et l'Aménagement du Temps de Travail.

La CGT appelle les personnels à rester vigilants sur d'éventuelles tentatives locales de remettre en cause ces accords. Après les suppressions d'emplois, nous savons que la tentation du gouvernement est vive de remettre en cause les 35 h et allonger la durée du travail.

Déjà, dans plusieurs entreprises ou administrations comme à PSA Vesoul ou à la Poste, la direction n'hésite pas à mettre les emplois ou la réorganisation des services dans la balance d'un allongement du temps de travail, et ce au détriment des personnels. Restons attentifs et informés de nos droits !

**Depuis leur élection, les élu.e.s CGT n'ont jamais cessé de consulter les personnels et de rendre compte systématiquement des débats et sujets abordés et de nos interventions dans cette instance.**

**Nous sommes ainsi la seule organisation à produire systématiquement un compte-rendu commenté des CTSA qui est adressé à l'ensemble des personnels des service académiques.**

**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.**





**Union régionale  
des syndicats  
de l'Éducation nationale  
de l'Académie de Nantes**



**Retrouvez tous les compte-rendus des CTSA de la CGT sur**

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/boite-a-outils>

**Vos élu.es CGT pour les personnels ATSS et ATRF titulaires et non-titulaires**

### **Comité Technique Spécial Académique**

***Elu.es CGT*** : Hervé GUICHARD et Sylvie MOREAU

Tel : 06 47 99 61 00

Contact : [guichardherve@orange.fr](mailto:guichardherve@orange.fr)

### **CAPA des personnels ATRF**

***Élues CGT*** : Sylvie MOREAU et Nadège Jouneau

Contact : [cgteduc-nantes@orange.fr](mailto:cgteduc-nantes@orange.fr)

### **Commission Consultative Paritaire des agents non-titulaires administratifs, techniques, santé et social**

***Élue CGT*** : Barbara FOUCHE

Contact : [barbara.fouche@hotmail.fr](mailto:barbara.fouche@hotmail.fr)

La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite:  Prendre contact  Me syndiquer